

Conseillers en exercice :	23
Présents :	19
Pouvoirs :	3
Absents non représentés :	1

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 014-211407127-20260428-02CM2026032-DE



Date de convocation du CM : 22/04/2026

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 28/04/2026

02-CM-2026-032 – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la ville de Troarn,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 16 avril 2026,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 22 voix, à l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la ville de Troarn.

Article 2 : **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,



Didier LEFORT